



PREAVIS MUNICIPAL N° 04 / 2022

Conseil communal du 20 juin 2022

Comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2021 qui bouclent avec **un excédent de recettes de CHF 195'806.65**

* _ * _ * _ * _ *

Par comparaison entre les éléments des comptes et du budget, nous pouvons apporter les éclaircissements suivants :

Total des charges et revenus par nature

Budget

Charges :	CHF	4'485'691.55
Revenus :	CHF	4'286'649.00

<i>Excédent de charges budgété</i>	<i>CHF</i>	<i>199'042.55</i>
------------------------------------	------------	-------------------

Comptes

Charges :	CHF	4'835'199.00
Revenus :	CHF	5'031'005.65

Excédent de recettes de l'exercice	CHF	<u>195'806.65</u>
---	------------	--------------------------

Nous apportons des commentaires sur les chiffres du compte de fonctionnement (dépassement ou économie de plus de CHF 5'000.-) ci-après (les imputations internes ne sont pas concernées) :



1 ADMINISTRATION GENERALE

100.300.02 *Traitement de la Municipalité*

Solde du compte	CHF	96'499.05
Budget	CHF	90'000.00
Dépassement	CHF	6'499.05

Le dépassement provient du décompte de vacations dont le nombre d'heure de travail est supérieur aux prévisions budgétaires notamment suite au changement de législature et divers suivis de préavis. Le remboursement des jetons de présence pour le SDIS est de CHF 660.- et apparaît dans le compte 100.436.00 (remboursement de tiers). Le remboursement pour le CODIR de l'EFAJE de CHF 1'766.- apparaît dans le compte 720.465.01 (remboursement frais de comité). L'augmentation de ces charges a également une répercussion sur les charges sociales y relatives.

110.301.00 *Traitement du personnel communal*

Solde du compte	CHF	84'935.70
Budget	CHF	75'000.00
Dépassement	CHF	9'935.70

Ce poste comprend les salaires du Greffe, du remplacement du Greffe, des heures d'entretien du collège (entretien courant + entretien COVID19) qui sont ensuite imputées sur le bâtiment du collège d'Essertines (355.390.01) et dont une partie est refacturée par l'ASIRE (110.436.00) et également le salaire pour la bibliothèque.

Le dépassement effectif provient de 90 heures supplémentaires effectuées par la Greffière qui n'ont pu être compensées et ont donc été payées mais également les heures de nettoyages en lien avec le COVID 19 qui ont été refacturées à l'ASIRE et dont les revenus sont inclus dans le compte 110.436.00.

Il y a également un total CHF 3'820.90 d'heures de travail administratifs pour l'EFAJE et pour la Centrifugeuse qui ont également été refacturés et dont les revenus sont inclus dans le compte 110.436.00. L'augmentation de ces charges a également une répercussion sur les charges sociales y relatives.

110.318.10 *Frais d'étude divers et projets*

Solde du compte	CHF	0.00
Budget	CHF	15'000.00
Economie	CHF	15'000.00

Aucune dépense n'a été nécessaire.

110.351.00 *Part au déficit des lignes de transport*

Solde du compte	CHF	68'443.60
Budget	CHF	75'500.00
Economie	CHF	7'056.40

Ce résultat provient du fait que le montant facturé au final par l'Etat de Vaud est inférieur au montant budgété.

110.436.00 *Remboursement de tiers*

Solde du compte	CHF	9'243.98
Budget	CHF	2'500.00
Revenus supplémentaires	CHF	6'743.98

Ce résultat provient des frais refacturés à l'ASIRE pour les frais COVID19 et les charges salariales et frais en lien avec l'entretien porté en compte 110.301.00 pour CHF 3'999.10. Il y a également des retours d'excédents sur les assurances et sinistres de CHF 1'423.98 et CHF 3'820.90 de travail administratifs pour l'EFAJE et la centrifugeuse intercommunale.



2 FINANCES

210 *Impôts*

Solde net des comptes	CHF	2'460'727.36
Budget net	CHF	2'344'400.00
Revenus supplémentaires de recettes fiscales	CHF	116'327.36

Les rentrées d'impôts sur le revenu ont été de CHF 88'862.32 supérieures au budget. L'impôt sur la fortune s'est avéré plus important de CHF 24'763.32 que budgété. L'impôt à la source s'est avéré plus important de CHF 7'016.80 que budgété ainsi que l'impôt sur le bénéfice pour CHF 6'751.30, l'impôt sur les frontaliers pour CHF 5'223.55.

Les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers sont moins élevés que budgété. Les défalcatons d'impôts sont bien plus importantes que budgétées mais en diminution par rapport à l'année 2020, elles représentent toujours près de 2pt d'impôts.

220.330.00 *Pertes sur débiteurs*

Solde du compte	CHF	7'686.21
Budget	CHF	2'000.00
Charges supplémentaires	CHF	5'686.21

Il y a pour CHF 2'356.21 de pertes en lien avec des personnes au bénéfice d'un acte de défaut de bien après poursuites, CHF 1'130.- de loyer abandonné à la suite du décès du locataire concerné et CHF 4'200.- de titres non justifiés qui apparaissaient encore au bilan malgré la faillite prononcée en 2019 (Bains thermaux d'Yverdon).

222.452.03 *Fonds de péréquation Retour – décompte année précédente*

Solde du compte	CHF	307'272.00
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	307'272.00

Suite au bouclage de la période 2020, qui se fait chaque année en septembre de l'année suivante, nous avons reçu un montant de CHF 307'272.- principalement en lien avec les dépenses thématiques.



3 DOMAINES ET BATIMENTS

310.435.00 Vente de terrain

Solde du compte	CHF	25'000.00
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	25'000.00

La parcelle no 116 a été vendue.

320.436.00 Remboursement de tiers

Solde du compte	CHF	17'577.05
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	17'577.05

Le Triage du Cerisier a procédé au remboursement d'excédents sur les factures concernant le garde forestier pour les périodes 2019 et 2020.

351.314.00 Entretien du bâtiment – Grande Salle

Solde du compte	CHF	9'366.63
Budget	CHF	2'500.00
Charges supplémentaires	CHF	6'866.63

Les charges d'entretien ont été plus importantes que budgété en lien avec la transformation de la cuisine du bar et des travaux d'électricité.

351.331.06 Amortissement obligatoire Transf. Banque et magasin

Solde du compte	CHF	119'900.80
Budget	CHF	10'000.00
Charges supplémentaires	CHF	109'900.80

Au vu des résultats 2021, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

351.331.10 Amortissement obligatoire Isolation toiture Grande Salle

Solde du compte	CHF	83'471.30
Budget	CHF	10'000.00
Charges supplémentaires	CHF	73'471.30

Au vu des résultats 2021, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

351.331.12 Amortissement obligatoire rénovation Magasin

Solde du compte	CHF	13'000.00
Budget	CHF	0.00
Charges supplémentaires	CHF	13'000.00

Les charges d'amortissement définies selon le préavis concerné n'ont pas été budgétées.

354.314.01 Entretien des appartements – La Balance

Solde du compte	CHF	37'300.10
Budget	CHF	5'000.00
Charges supplémentaires	CHF	32'300.10

Les charges d'entretien ont été plus importantes que budgété en lien avec la réfection d'un appartement devenu vacant à la suite du décès de sa locataire.

355.314.00 Entretien du bâtiment – Collège d'Essertines

Solde du compte	CHF	5'605.29
Budget	CHF	1'000.00
Charges supplémentaires	CHF	4'605.29

Les charges d'entretien ont été plus importantes que budgété en lien avec l'achat de produit d'entretien, d'une palette de papier wc, deux services de ramonage, etc.



4 TRAVAUX

420.318.05 Honoraires et frais d'étude

Solde du compte	CHF	4'450.00
Budget	CHF	30'000.00
Economie	CHF	25'550.00

Il n'a pas été nécessaire d'utiliser le montant porté au budget.

420.352.00 Participation au STI

Solde du compte	CHF	32'129.90
Budget	CHF	8'000.00
Dépassement	CHF	24'129.00

Frais d'avis d'enquête et frais de dossier facturés par le STI Echallens. Ceux-ci sont refacturés aux propriétaires dans le compte « 420.431.00 – Emoluments communaux ». Les frais en lien avec l'octroi de permis de construire a été plus important que prévu au budget.

420.431.00 Emoluments communaux

Solde du compte	CHF	47'672.85
Budget	CHF	30'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	17'672.85

Les émoluments communaux refacturés en lien avec l'octroi des permis de construire ont été plus élevés que prévu au budget.

430.314.00 Entretien routes et chemins

Solde du compte	CHF	241'514.55
Budget	CHF	70'000.00
Dépassement	CHF	171'514.55

A la suite des bons résultats des comptes et dans le but d'optimiser les dépenses thématiques dans le cadre de la péréquation, un montant de CHF 79'206.85 (CHF 173'311.30 – 94'104.45) relatif au crédit d'étude du nouveau complexe communal a été imputé aux routes en lien avec la construction des locaux de la Voirie. Sans cette imputation, le budget est respecté pour l'année 2021.

430.314.03 Entretien de l'éclairage public

Solde du compte	CHF	4'298.35
Budget	CHF	13'200.00
Economie	CHF	8'901.65

Il n'a pas été nécessaire d'utiliser l'entier du montant porté au budget car le contrat de maintenance avec la Romande Energie a pris fin et on a renoncé à reconduire la partie entretien préventif qui coûte très cher. Nous n'avons pas dépensé le montant prévu pour le luminaire de l'UAPE.

430.331.15 Amortissement obligatoire GS –rue de la Laiterie

Solde du compte	CHF	13'500.00
Budget	CHF	1'500.00
Charges supplémentaires	CHF	12'000.00

Au vu des résultats 2021, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

460.314.00 Entretien du réseau

Solde du compte	CHF	19'011.05
Budget	CHF	30'000.00
Economie	CHF	10'988.95

Il n'a pas été nécessaire d'utiliser l'entier du montant porté au budget, curages des canalisations restreints en 2021.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

460.331.00 Amortissement obligatoire - centrifugeuse

Solde du compte	CHF	0.00
Budget	CHF	5'000.00
Economie	CHF	5'000.00

La première centrifugeuse a été entièrement amortie en 2018 et la participation pour la nouvelle centrifugeuse a été payée par les comptes de fonctionnement. Cet objet ne doit plus apparaître au budget.

460.331.23 Amortissement obligatoire Collecteur EC Pailly

Solde du compte	CHF	5'250.00
Budget	CHF	0.00
Charges supplémentaires	CHF	5'250.00

Les charges d'amortissement définies selon le préavis concerné n'ont pas été budgétées.

460.351.01 Participation STEP d'Yverdon

Solde du compte	CHF	40'734.65
Budget	CHF	45'000.00
Economie	CHF	4'265.35

Participation à la modernisation de la STEP d'Yverdon moins élevée que prévue pour la part facturée en 2021.

460.434.00 Taxe de raccordements

Solde du compte	CHF	38'434.00
Budget	CHF	22'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	16'434.00

Les taxes de raccordement facturées en lien avec l'octroi des permis de construire ont été plus élevées que prévu au budget.

460.434.01 Taxe d'entretien du réseau

Solde du compte	CHF	79'473.40
Budget	CHF	68'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	11'473.40

Les taxes d'entretien du réseau facturées ont été plus élevées que prévu au budget. La réactualisation des mesures effectives a généré une adaptation des surfaces à facturer.

460.434.02 Taxe d'épuration

Solde du compte	CHF	104'808.00
Budget	CHF	111'000.00
Manque de revenu	CHF	6'192.00

Le montant porté au budget a été surestimé.

460.436.00 Remboursement de tiers

Solde du compte	CHF	9'090.00
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	9'090.00

Ce montant correspond aux heures effectuées par les employés communaux et facturées aux comptes de la centrifugeuse intercommunale.



5 INSTRUCTION PUBLIQUE

520.351.04 ASIRE - Ecolage

Solde du compte	CHF	517'805.23
Budget	CHF	551'720.00
Economie	CHF	33'914.77

Les chiffres budgétés et les chiffres du décompte final sont donnés par l'ASIRE. Les charges effectives ont été moins importantes que budgété.

520.366.00 ASIRE – frais de transport

Solde du compte	CHF	91'105.84
Budget	CHF	98'519.20
Economie	CHF	7'413.36

Les chiffres budgétés et les chiffres du décompte final sont donnés par l'ASIRE. Les charges effectives ont été moins importantes que budgété.

7 SECURITE SOCIALE

720.352.02 EFAJE – Entraide Familiale et Accueil de jour enfants

Solde du compte	CHF	192'228.95
Budget	CHF	215'000.00
Economie	CHF	22'771.05

La participation de la commune aux coûts de l'EFAJE s'est révélée moins importante que budgétée en raison de la consommation de nos citoyens moins élevée.

720.465.02 Remboursement aide cantonale Covid-19

Solde du compte	CHF	8'340.15
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	8'340.15

Le montant reçu correspond à une aide ponctuelle et non budgétée car imprévisible.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

8 SERVICE DES EAUX ET CHAUFFAGE A DISTANCE

810.312.01 *Achat d'eau*

Solde du compte	CHF	80'426.45
Budget	CHF	95'000.00
Economie	CHF	14'573.55

Les dépenses ont été surestimées dans le cadre du budget et le rendement de nos sources nous a été favorable.

810.381.00 *Attributions au financement spéciaux*

Solde du compte	CHF	99'463.92
Budget	CHF	0.00
Charges supplémentaires	CHF	99'463.92

Un montant de CHF 65'542.92 représente les dépenses liées au préavis pour la conduite de Champ-Melon qui sont compensées par un prélèvement sur fond de réserve du service des eaux (810.480.00). La contrepartie est la baisse de la réserve affectée au bilan. Un montant de CHF 33'921.- constitue la dotation obligatoire au compte de réserve de l'eau en fonction sur résultat du service des eaux pour l'année 2021.

810.434.00 *Taxes de raccordement*

Solde du compte	CHF	38'236.00
Budget	CHF	15'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	23'236.00

Les taxes de raccordement facturées ont été plus élevées que prévu au budget.

810.435.00 *Ventes d'eau*

Solde du compte	CHF	140'793.05
Budget	CHF	125'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	15'793.05

La vente d'eau a été plus élevée que prévue au budget.

820.331.11 *Amortissement obligatoire panneaux photovoltaïques*

Solde du compte	CHF	11'815.15
Budget	CHF	2'800.00
Charges supplémentaires	CHF	9'015.15

Au vu des résultats 2021, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

840.312.04 *Achat de bois de feu*

Solde du compte	CHF	9'632.05
Budget	CHF	15'000.00
Economie	CHF	5'367.55

Les dépenses ont été surestimées dans le cadre du budget.

840.435.01 *Vente d'énergie de chauffage*

Solde du compte	CHF	5'111.75
Budget	CHF	10'000.00
Manque de revenu	CHF	4'888.25

Les ventes ont été surestimées dans le cadre du budget.

840.435.05 *Vente de plaquettes*

Solde du compte	CHF	8'692.00
Budget	CHF	15'000.00
Manque de revenu	CHF	6'308.00

Les ventes ont été surestimées dans le cadre du budget.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissements terminés :

- 9141.23 - UAPE Le montant des travaux pour l'année s'élève à **CHF 67'183.60**, la participation de l'EFAJE est de **CHF 3'079.950**
Montant de l'investissement total au 31.12.2021 : **CHF 224'556.35**
- 9141.24 – Crédit d'étude Collège d'Essertines Le montant des travaux pour l'année s'élève à **CHF 21'441.80**, la participation de l'ASIRE est de **CHF 37'699.70**
Montant de l'investissement total au 31.12.2021 : **CHF 79'206.90**.
Les dépenses qui concernent les locaux de la Voirie sont passées par les comptes de fonctionnement.
- 9141.25 – Collecteur EC Rte de Pailly Le montant des travaux pour l'année s'élève à **CHF 60'067.24**
Montant de l'investissement total au 31.12.2021 : **CHF 54'817.24**

Investissements en cours :

- 9141.26 - Construction Complexe communal Le montant des travaux pour l'année s'élève à **CHF 3'163'105.30**, la participation de l'ASIRE est de **CHF 1'852'636.60**.
Montant de l'investissement total au 31.12.2021 : **CHF 1'310'468.70**.

DISPONIBILITES

Nos disponibilités sont passées de **CHF 533'088.77** au 31.12.2020 à **CHF 983'296.96** au 31.12.2021.

AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Les amortissements obligatoires comptabilisés sont de **CHF 265'514.65** auxquels s'ajoutent des amortissements comptables supplémentaires de **CHF 204'387.25** soit un total de **CHF 469'901.90**.

EMPRUNTS

Le montant des dettes à moyen et long terme a augmenté de **CHF 917'836.65**.

Notre endettement au 31.12.2021 est de **CHF 6'982'766.60**.

Le montant annuel des amortissements financiers contractuels de nos emprunts s'élève en 2021 à **CHF 299'113.35** (soit 4.28%).

Le montant annuel des intérêts financiers de nos emprunts s'élève à CHF **40'707.22** (taux moyen : 0.90%)

Nbr habitant au 31.12.21 : 1061	Endettement par habitant :	6'581.31
	Amortissement par habitant :	281.92
	Intérêts passifs par habitant :	38.37
	Intérêts et amort. par habitant :	320.28



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller·ère·s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'accepter** les comptes de l'année 2021, ainsi que le bilan au 31 décembre 2021 tels que présentés
- **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2021.



Le Municipal responsable : Alexandre GYGAX

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alexandre Gygax



La Secrétaire

Karin Racioppi